

DECISION ADMINISTRATIVE

N°195/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Contrat Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
SOLAR1PACT
Lancement et mise en place de la centrale photovoltaïque**

Vu la décision administrative n°188/2023/A en date du 29 novembre 2023,

Considérant la nécessité de continuer la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de mettre en place la centrale photovoltaïque ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec le cabinet d'études SOLAR1PACT situé au 21 place du Village 38180 EYBENS, et représenté par Cyril JACQUIER son président, un contrat de partenariat pour la continuité de la mission d'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque.

Cette prestation s'élève à 3 845 € H.T. soit 4 614 € TTC (quatre mille six-cent quatorze euros).

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le **03 JAN. 2025**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

